

PROMULGATION

AVIS PUBLIC est donné que le conseil municipal a adopté à sa séance extraordinaire du 20 juillet 2020 les règlements suivants :

- N° 1177-2020 Règlement modifiant le Règlement 606-2011 sur la tarification des biens et services
- N° 1178-2020 Règlement modifiant le Règlement 1163-2020 relatif à l'interdiction de certains sacs de plastique

Ces règlements entrent en vigueur conformément à la Loi.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces règlements au bureau de la greffière, à l'hôtel de ville, au 205, avenue de la Cathédrale à Rimouski.

DONNÉ À RIMOUSKI, CE CINQUIÈME JOUR DU MOIS D'AOÛT DEUX MILLE VINGT

L'assistant-greffier
Julien Rochefort-Girard